



REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE
**Portant réglementation du stationnement
HAMEAU DE L'ECOBUE**

Le Maire de la Commune de Beaucouzé,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n°82.623 du 22 juillet 1982 et n°83.1186 du 29 décembre 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R411-8 et R411-25,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992)

VU la demande de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES, en date du 12 juin 2023,

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement dans le secteur concerné par les travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARRETE

Article 1 – Circulation et limitation du stationnement

En raison de travaux de réparation réseau Télécom pour l'opérateur SFR, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, au Hameau de l'Ecobue, **du 17 juillet au 06 octobre 2023 inclus.**

La circulation pourra être perturbée. Il sera interdit de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds au droit du chantier.

La signalisation sera fournie, installée puis retirée par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES.

Article 2 – Affichage et signalisation

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des sections concernées par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES 33/44 AGENCE SUD-OUEST.

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie : signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

Article 3 – Application et diffusion

Monsieur le Directeur des services de la Mairie de BEAUCOUZE,
ERT TECHNOLOGIES 33/44, TSA 70011 – CHEZ SOGELINK, 69134 DARDILLY CEDEX,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANGERS, rue du Nid de Pie, 49000 ANGERS.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

A Beaucouzé, le 28 juin 2023

Le Maire,



Yves COLLIOT



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802270744



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **HODÉ** Prénom : **Kévin**
Dénomination : **ERT TECHNOLOGIES 33/44** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011 - Chez Sogelink**
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 7 7 7 7 7 8 0 2 9** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **ert-33-44-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **SFR** Prénom :
Adresse Numéro : **16** Extension : Nom de la voie : **RUE DU GENERAL ALAIN DE BOISSIEU**
Code postal **7 5 0 1 5** Localité : **PARIS 15E ARRONDISSEMENT** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0 1 8 7 2 6 3 2 2 5** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **droitsdePassage@sfr.com**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Hameau de l'Écobue**
Code postal **4 9 0 7 0** Localité : **BEAUCOUZE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Réparation Réseau Télécom**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : **1 7 0 7 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : **6 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **6 0** Date de début de réglementation **1 7 0 7 2 0 2 3**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **DARDILLY CEDEX**

Le : **1 2 0 6 2 0 2 3**

Nom : **SALIM** Prénom : **Fayna** Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



20 m

(47.481070 -0.626809);(47.481114 -0.626331);(47.480559 -0.626154);(47.480494 -0.626600);(47.481070 -0.626809);

Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la **conduite n'est pas bouchée**.
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

Informations GC BLO :

Opérateur d'Immeuble concerné :	ORANGE
N° FCI de la commande (obligatoire) :	
Commune concernée (code postal et nom) :	49070 BEAUCOUZE

Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :

Opérateur Commercial concerné :	SFR
RéférenceCommandePriseInterneOC :	
ReferencePrestationPrise :	
Référence PBO :	PT 002380
Client final : adresse	21 HAMEAU DE L'ECOBUE

Informations techniques (obligatoire) :

Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	
Nombre de conduites cassées (avec aiguillage testé mais impossible) :	1
Nombre de conduites saturées (avec aiguillage testé mais impossible) :	
Commentaire utile :	Fourreau cassé à 17m du regard client (garage) vers chambre A1 et à 1m de la chambre A1 vers regard client.

Adresse chambre A, Immeuble ou poteau

21 Ham. de l'Ecobue
49070 Beaucouzé

Adresse du point de casse Trottoir, chaussée ou pleine terre

27 Ham. de l'Ecobue
49070 Beaucouzé
Trottoir

Adresse chambre B, Immeuble ou poteau

27 Ham. de l'Ecobue
49070 Beaucouzé

